



**Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi le 4 décembre 2017**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce quatrième (4^{ème}) jour de décembre deux mille dix-sept (2017) à dix-neuf heures trente (19h30), au 12 rue de l'Église, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur:	Benoît Pilotto, maire
Madame :	Christine Ouellet, conseillère siège 1
Monsieur :	Bertrand Ouellet, conseiller siège 2
Madame	Marie-Ève Lévesque Gaudreau, conseillère siège 3
Messieurs :	Denis Miville, conseiller siège 4
	Denis Lizotte, conseiller siège 5
	Gilles Gagnon, conseiller siège 6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Benoît Pilotto maire; Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Ouverture de la séance à 19h30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2017
5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2017
6. Correspondance

7. Administration
 - 7.1. Adoption du calendrier municipal pour l'année 2018
 - 7.2. Horaire du bureau municipal pendant la période des fêtes
 - 7.3. Dépôt d'un extrait du registre public des dons reçus par les élus

8. Gestion Financière
 - 8.1. Autorisation de paiement Transport en Vrac St-Denis
 - 8.2. Factures du mois
 - 8.3. Demande de dons, commandites et renouvellement d'adhésion
 - 8.4. Indexation des salaires et rémunération
 - 8.5. Dépôt du rapport de la présidente d'élection
 - 8.6. Remboursement du dépôt de garantie à Construction et Rénovation MF Gagnon Inc.
 - 8.7. Formation des élus
 - 8.8. Contribution financière Trans-Apte
 - 8.9. Autorisation de paiement BML Construction

9. Législation
 - 9.1. Adoption – Règlement 004-2017 Code d'éthique et de déontologie des élus
 - 9.2. Avis de motion -- Règlement 005-2017 relatif à l'imposition des taxes et tarifs municipaux 2018

10. Sécurité incendie
 - 10.1. Adoption du budget et de la quote-part du service incendie de Ville La Pocatière

11. Urbanisme
 - 11.1. Demande à la CPTAQ de Madame Lison Chrétien (lot 5 526 038) – afin d'obtenir une autorisation visant une exploitation d'une sablière-gravière sur une superficie de 9 290 mètres carrés.

12. Loisirs et culture
 - 12.1. Dépôt du bilan financier de la bibliothèque municipale Le Colibri

13. Varia
14. Période de questions
15. Prochaine séance de travail
16. Prochaine séance ordinaire
17. Levée de la séance

Rés.203-2017

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu tout en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE

Rés.204-2017

Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour

ADOPTÉE

Rés.205-2017

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2017

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Ève Lévesque Gaudreau
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2017

Rien à signaler

CORRESPONDANCE

Club de patinage artistique, campagne de financement
Projet impact, appui financier
Québec municipal, adhésion
CPTAQ, dossier 414428 avis de rencontre avec la Commission
Club Renouveau Âge-d 'Or, demande d'aide financière
Action Chômage, demande d'aide financière
Collège Ste-Anne, prix de fin d'année

Administration

Rés.206-2017

Adoption du calendrier municipal pour l'année 2018

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19h30 :

15 janvier	9 avril	9 juillet	1 ^{er} octobre
5 février	7 mai	13 août	5 novembre
5 mars	4 juin	10 septembre	3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

Rés.207-2017

Horaire du bureau municipal pendant la période des fêtes

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le bureau municipal soit fermé au public du 22 décembre 2017 au 7 janvier 2018 inclusivement.

ADOPTÉE

Dépôt d'un extrait du registre public des dons reçus par les élus

L'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, qui prévoit que tout don, toute marque d'hospitalité ou autre avantage reçu qui n'est pas de nature purement privée doit faire l'objet d'une déclaration dans les 30 jours;

La directrice générale, en tant que greffière, doit tenir un registre de ces déclarations et en faire le dépôt lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

La directrice générale dépose donc au Conseil un extrait du registre de 2017 et informe qu'aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis le dernier dépôt du registre.

Gestion financière

Rés.208-2017 Autorisation de paiement Transport en Vrac St-Denis

Attendu que des travaux de gravelage de la route Drapeau et de la route Jeffrey furent effectués en novembre;

Il est proposé monsieur le conseiller Denis Miville
Et résolu à la majorité des conseillers, monsieur le conseiller Gilles Gagnon étant contre :

D'autoriser le paiement de Transport en Vrac St-Denis au montant de **4 507.26\$**.

ADOPTÉE

Rés.209-2017 Factures du mois

Il est proposé madame la conseillère Christine Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes du mois de novembre au montant de **165 759.11\$**.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH

LISTE DES COMPTES À PAYER NOVEMBRE 2017

AGRO-ENVIRO-LAB	Analyses TEU	156.37 \$
ANNIE DUMAIS	Élections 2017	382.46 \$
ARPENTAGE CÔTE-DU-SUD	Plan cadastral chemin du Vide	8 168.04 \$
AUDREY D'ANJOU	InfOnésime oct-nov-déc. 2017	352.00 \$
AUDREY CHENARD	Élections 2017	246.05 \$
BML CONSTRUCTION	Pavage rang 6	73 219.15 \$
BURO PLUS	Calendrier collecte 2018	236.66 \$
CAILLOUETTE & ASSOCIÉS	Tube fluo, biblio., chauffage 1er	284.00 \$
CAMPOR ENVIRONNEMENT	Nettoyage sanitaire rue Lizotte	712.17 \$
CEGEP LA POCATIÈRE	Location caméra	15.00 \$
DHC AVOCATS	Honoraires professionnels	325.66 \$
DOCTEUR ÉLECTRIQUE INC.	TEU + lumière de rue	143.62 \$
FONDS D'INF. TERRITOIRE	Mutations	20.00 \$
GAÉTAN NADEAU	Élections 2017	246.05 \$
GROUPE GÉOMATIQUE AZIMUT	MAJ matrice	86.23 \$
GROUPE DYNACO	Achat divers	18.83 \$
GROUPE ULTIMA	Avenant OPF et pont couvert	512.00 \$
IDC INFORMATIQUE	Routeur	225.58 \$
KARINE CHENARD	Élections 2017	246.05 \$
LIZOTTE YVON	Remb. Taxes Réso 144-2017	12.88 \$
LA FINE BOUCHE	Élections 2017	227.65 \$
LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER	Problème clavier numérique-bout. Paniqu	169.08 \$
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	Élections 2017	2 789.29 \$
LOUISE ST-PIERRE	Élections 2017	246.05 \$
MARIANNE MORIN-PARÉ	Élections 2017	246.05 \$
MATHIEU SIROIS	Élections 2017	608.57 \$
MRC KAMOURASKA	Insp. 09-outils rév.-mod. mat.-castor	6 460.00 \$
MUNICIPALITÉ STE-ANNE	Entente de service 16/17/21-11-2017	515.70 \$
ORGANISME PARTICIPATION PARENTS	Arbre ce Noël	30.00 \$
OPTION LIBRAIRIE	Achat bibliothèque	509.92 \$
SERVICE SANITAIRE L. HARTON	Vidange bio-fosse	2 929.56 \$
STEVE MARTIN	Contrat ent. mén. Réso 200-2016	600.00 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	Tonnage octobre 2017	176.95 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	Vers 1/5 Hiver 2017-2018	27 276.22 \$
TRANSPORT EN VRAC	Côte St-Gab/ Drapeau 31/10	2 374.16 \$
TRANSPORT EN VRAC	Route Jeffrey (PARRM)	13 143.85 \$
TRANSPORT EN VRAC	Route Drapeau/Jeffrey 15/11	4 507.26 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Tonnage octobre 2017	916.54 \$
	Sous-total	149 335.65 \$
BELL CANADA	418-856-3018	181.02 \$
BELL MOBILITÉ	418-860-8886	35.02 \$
HYDRO QUÉBEC	Bio-fosse	838.70 \$
HYDRO QUÉBEC	Éclairage public	260.54 \$
HYDRO QUÉBEC	Garage	41.36 \$
HYDRO QUÉBEC	Loisirs	32.02 \$
HYDRO QUÉBEC	Pont couvert	32.59 \$
HYDRO QUÉBEC	Salle-2e compteur	553.52 \$
HYDRO QUÉBEC	Station pompage	87.57 \$
VISA	Frais de poste	99.49 \$
GUYLAINE DUMAIS CH004303	Frais de déplacement 29-06 AU 02-11	104.49 \$
OUELLET, ALCIDE CH004304	Remb. taxes payées en trop	112.90 \$
FERME GUY LÉVESQUE CH004329	Versement 1/2 Hiver 2017-2018	3 851.06 \$
PETITE CAISSE CH 004330	Frais poste, lait, élections	96.70 \$
SALAIRES NETS DES ÉLUS	Au 2017-11-31	988.08 \$
SALAIRES NETS DES EMPLOYÉS	Au 2017-11-31	5 706.16 \$
DAS ET COTISATION EMPLOYEUR	Au 2017-11-31	3 402.24 \$
GRAND TOTAL		165 759.11 \$

Rés.210-2017 Demande de dons, commandites et renouvellement d'adhésion

Après étude des demandes reçues,

Il est proposé par monsieur le conseiller Bertrand Ouellet
Et résolu à la majorité des conseillers, messieurs le conseiller Denis Miville et le maire Benoit Pilotto se retirent du vote :

Que la municipalité retienne les demandes suivantes :

Club de patinage artistique de La Pocatière, 30\$
Collège St-Anne de La Pocatière, 50\$
Club Renouveau Âge-d 'Or, 50\$
OPP, 30\$

ADOPTÉE

Rés.211-2017 Indexation des salaires et rémunération

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE, pour l'exercice financier 2018, le salaire des élus et des employés soit indexé selon la hausse des prix à la consommation confirmés à 1.6% pour septembre 2017, selon Statistique Canada pour le Québec :

- Élus : 2.5%, conformément à l'article 6 du Règlement 09-2010, qui prévoit un taux minimum de 2.5% ou IPC (plus élevé des 2)
- Directrice générale, selon contrat
- Secrétaire-trésorière adjointe, selon contrat

ADOPTÉE

Dépôt du rapport de la présidente d'élection

La directrice générale secrétaire-trésorière informe le Conseil qu'elle dépose aux archives municipales le rapport de la présidente d'élection.

Rés.212-2017 Remboursement du dépôt de garantie à Construction et Rénovation MF Gagnon Inc.

Considérant le dépôt de garantie de 4 000.00\$;

Considérant que certains correctifs aux travaux exécutés par Construction et Rénovation MF Gagnon Inc. ont dû être apportés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que soit remboursé **2 704.80\$** à Construction et Rénovation MF Gagnon Inc.

ADOPTÉE

Rés.213-2017 Formation des élus

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Ève Lévesque Gaudreau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que soit inscrit à la formation obligatoire en éthique et déontologie, l'ensemble des membres du conseil;

Que soit inscrit à la formation fortement suggérée en rôle et responsabilités des élus, l'ensemble des membres du conseil.

Que les frais d'inscription soit à la charge de la municipalité;

Que soient remboursé conformément à la politique de remboursement des dépenses de la municipalité, Rés.236-2013, les frais de déplacements, s'il y a lieu,

ADOPTÉE

Rés.214-2017 Contribution financière Trans-Apte

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth participe financièrement à l'organisme Trans-apte Inc. pour l'année 2018 pour un montant de **1 965.04\$**.

ADOPTÉE

Rés.215-2014 Autorisation de paiement BMLConstruction

Considérant la programmation de travaux dans le cadre de la TECQ;

Considérant la demande de paiement signée par Actuel Conseil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Lizotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le Conseil autorise le paiement de 73 219.15\$ pour les *Travaux de pavage du Rang 6*;

Que soit décaissé ce montant à même la marge de crédit consentie par Desjardins Entreprises Côte-du-Sud.

ADOPTÉE

Législation

Rés.216-2017 Adoption du Règlement 04-2017 Code d'éthique et de déontologie des élus-

Considérant que le conseil doit adopter de nouveau le Code d'éthique et de déontologie, suite aux élections générales s'étant tenues le 5 novembre 2017;

Considérant que les procédures d'adoption prévues à la Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

Il est proposé par madame la conseillère Christine Ouellet
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil municipal adopte le Règlement 04-2017-Code d'éthique et de déontologie des élus.

ADOPTÉE

Avis de motion Règlement 005-2017 relatif à l'imposition des taxes et tarifs municipaux 2018

Monsieur le conseiller Bertrand Ouellet donne avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif à l'adoption du budget 2018 et à l'imposition de la taxe foncière, des taxes spéciales et des tarifs pour les services municipaux, sera adopté.

Explication du projet de Règlement

Monsieur le conseiller Bertrand Ouellet indique que c'est le budget 2018.

Sécurité incendie

Rés.217-2017 Adoption du budget et de la quote-part du service incendie de Ville La Pocatière

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte le budget du Service municipal d'incendie de Ville La Pocatière au montant de 568 967\$, soumis par Ville La Pocatière et adopte la quote-part de 33 447\$ pour l'année 2018.

ADOPTÉE

QUOTE-PART 2018

Service intermunicipal d'incendie

	Richesse foncière uniformisée	%
Ville de La Pocatière	390 099 532	55,65%
Paroisse Ste-Anne-de-La Pocatière	152 680 100	21,78%
Municipalité de St-Onésime-d'Ixworth	38 458 422	5,49%
Municipalité de St-Roch-des-Aulnaies	119 689 360	17,08%
TOTAL	700 927 414	100,00%
Ville de La Pocatière	390 099 532	67,11%
Paroisse Ste-Anne-de-La Pocatière	152 680 100	26,27%
Municipalité de St-Onésime-d'Ixworth	38 458 422	6,62%
TOTAL	581 238 054	100,00%

QUOTE-PART ESTIMÉE POUR 2018	2017
<u>Paroisse Ste-Anne-de-La-Pocatière</u>	
26.27 % x 505 246 \$ = 132 728 \$	127 926 \$
<u>Municipalité de St-Onésime-d'Ixworth</u>	
6.62% x 505 246 \$ = 33 447 \$	35 660 \$
<u>Ville de La Pocatière</u>	
67.11% x 505 246 \$ = 339 071 \$	360 057 \$
<u>Municipalité de St-Roch-des-Aulnaies</u>	
17.08 % x 373 075 \$ = 63 721 \$	58 297 \$
TOTAL	568 967 \$
	581 940 \$

Urbanisme

Rés.218-2017 **Demande à la CPTAQ de Madame Lison Chrétien (lot 5 526 038) – afin d'obtenir une autorisation visant une exploitation d'une sablière-gravière sur une superficie de 9 290 mètres carrés.**

ATTENDU qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Madame Lison Chrétien visant une utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 5 526 038 du cadastre rénové du Québec à Saint-Onésime d'Ixworth sur une superficie de 9 290 mètres carrés.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU l'absence d'impact négatif de l'autorisation recherchée sur les activités agricoles pratiquées dans ce milieu;

ATTENDU que le projet est réputé conforme au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU que l'exploitation de la gravière sablière est une conséquence de la construction d'un chemin donnant accès sur ce lot boisé,

ATTENDU que la gravière-sablière ne devra pas s'approcher à moins de 75 mètres du cours d'eau (Rivière-Ouelle) tel que prescrit dans le règlement de zonage 06-90 de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth;

POUR TOUTES CES RAISONS,



Il est proposé par madame la conseillère Marie-Ève Lévesque Gaudreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth appuie Madame Lison Chrétien dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, une autorisation à exploiter une gravière sablière comme illustré sur le plan joint à la demande tout en respectant les distances de la rivière de 75 mètres et les recommandations qui s'y trouvent et ce, sur le lot 5 526 038 du cadastre officiel du Québec pour la Paroisse de Saint-Onésime-d'Ixworth sur une superficie totale d'environ 9 290 mètres carrés;

Que la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth recommande de faire droit à la présente demande;

ADOPTÉE

Loisirs et culture

Dépôt du bilan financier de la bibliothèque municipale Le Colibri

La directrice générale dépose le bilan financier de la bibliothèque municipale Le Colibri.

VARIA

Tour de table des élus

Remerciements à monsieur Guy Lévesque pour son dévouement lors de l'hivernage des jeux du skate park.

Remerciements à madame Marie-France Duclos et monsieur Bertrand Ouellet pour l'installation et la décoration du sapin de Noël à l'Hôtel de Ville.

Avis de motion Règlement modifiant le Règlement 01-2016 - Délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses

Monsieur le conseiller Denis Miville donne avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif à l'amendement du Règlement 01-2016 - Délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses sera adopté.

Explication du projet de Règlement : aucune explication n'est donnée par monsieur le conseiller Denis Miville.

Avis de motion Règlement modifiant le Règlement 10-2016 - Régissant la location de la salle communautaire

Monsieur le conseiller Denis Miville donne avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif à l'amendement du Règlement 10-2016 - Régissant la location de la salle communautaire sera adopté.

Explication du projet de Règlement : aucune explication n'est donnée par monsieur le conseiller Denis Miville.

Rés.219-2017 Achat d'un camion municipal

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Miville
Et résolu à la majorité des conseillers, le conseiller monsieur Gilles Gagnon étant contre :

Que la municipalité achète un camion usagé ¾ de tonnes;

Que le montant maximal autorisé est de 15 000\$;

Que le décaissement de la dépense soit fait à partir du surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

Période de questions (ouverture à 19h50, fermeture à 19h56)

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

VETO
À CLARIFIER
B. Phil...
MAIRE

Prochaine séance de travail

Jeudi le 7 décembre à 18h, séance de travail portant sur le budget 2018

Prochaine séance ordinaire

Lundi le 15 janvier 2018

Rés.220-2017

Levée de la séance

Il est proposé monsieur le conseiller Denis Miville
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance soit levée à vingt heures cinquante-sept (20h57).

ADOPTÉE


Benoît Pilotto, maire


Maryse Lizotte, directrice générale, secrétaire trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.


Initiales

